PRÉVENTION ET INNOVATION : DES RÉSULTATS CONCRETS En 10 ans, le nombre de morts a été divisé par 2 et le nombre d'accidents a diminué de **50%** aux passages à niveau.

Ensemble, poursuivons cet effort!

## LES CHIFFRES À RETENIR

La France compte 15 000 passages à niveau sur voie publique ouverts à la circulation des trains.

**100** collisions sont recensées chaque année et environ 15 à 30 personnes perdent la vie (chiffres EPSF 2020).

Les passages à niveau sont situés à **69%** sur voirie communale, à 30% sur voirie départementale, à moins de 1% sur route nationale.

**800** mètres, c'est la distance nécessaire pour qu'un train roulant à 90 km/h s'arrête en freinage d'urgence, contre 70 mètres pour une voiture.



LA SÉCURITÉ.

C'EST AVANT TOUT

**ADOPTER LES BONS** 

## Vous pouvez mener des actions de prévention qui sensibiliseront les habitants de votre territoire :

- Mettre en place une information de proximité ciblée à l'aide des outils de prévention mis à votre disposition (dépliants, affiches, argumentaires, articles et dossiers de presse).
- Rencontrer les habitants et dialoguer avec eux (stand « sécurité » lors de manifestations locales, réunions publiques...).
- Accueillir un agent SNCF volontaire pour sensibiliser les élèves de votre commune aux bons réflexes à adopter.
   Notre partenaire, l'association Prévention Routière peut également intervenir sur demande.
- Contacter SNCF Réseau avant tout chantier qui viendrait impacter les flux routiers aux passages à niveau (alternatives routières...).

PRÉVENTION ET INNOVATION

## Quelques améliorations possibles :

- Éliminer les remontées de file par coordination des flux.
- Améliorer le profil routier aux abords du passage à niveau.
- Créer des déviations vers des ouvrages existants.
- Aménager des ponts ou des souterrains.
- Améliorer la visibilité à l'approche de la voie ferrée.
- Améliorer le cheminement des modes doux (piétons, cycles, etc.).
- Interdire le passage aux catégories de véhicules ne respectant pas les contraintes de franchissement.
- Réduire la vitesse routière au franchissement.
- Veiller à la lisibilité à l'approche (affichages, etc.).
- Créer un îlot central de séparation des flux routiers.
- Étudier les itinéraires piétons les plus sécuritaires depuis le centre-ville.

DES INTERLOCUTEURS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CES ACTIONS DE PRÉVENTION

ÎLE-DE-FRANCE

Claire PARDO <u>claire.pardo@reseau.sncf.fr</u>
10, rue Camille Moke
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

GRAND EST

Olivier GENEVAUX olivier.genevaux@reseau.sncf.fr 15, rue des Francs-Bourgeois 67082 Strasbourg Cedex

### **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ** Sophie MAYAUD

sophie.mayaud@reseau.sncf.fr 22, rue de l'Arquebuse - CS 17813 21078 Dijon Cedex

## **NOUVELLE AQUITAINE**

Corinne BEAUJEAN-GARRIDO corinne.beaujean-garrido@reseau.sncf.fr 17, rue Cabanac - CS 61926 Immeuble Le Spinnaker 33091 Bordeaux Cedex

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Carole TESSEIDRE <u>carole.teissedre@reseau.sncf.fr</u> 10, place de la Joliette - BP 85404 Les Docks - Atrium 10.4 13567 Marseille Cedex 02

## **AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Gaëlle RUAL gaelle.rual@sncf.fr 78, rue de la Villette Le Dauphiné Part-Dieu 69425 Lyon Cedex 03

## CENTRE-VAL DE LOIRE

Véronique POIRON veronique poiron@reseau.sncf.fr 7, rue Molière - CS 42420 45032 Orléans Cedex 1

#### **BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE**

Jean-Marie GUILLEMOT jean-marie.guillemot@reseau.sncf.fr 1, rue Marcel Paul - BP 34112 Immeuble Le Henner 44041 Nantes Cedex 1

### **NORMANDIE**

Théophile FOUCART theophile.foucart@reseau.sncf.fr 38 bis, rue Verte - BP 11066 76173 Rouen Cedex

## **OCCITANIE**

Guillaume IGNACE
guillaume.ignace@sncf.fr
SNCF Réseau Occitanie / Toulouse
2, esplanade Compans Caffarelli
Immeuble Toulouse 2000 - Bât. E
31000 Toulouse Cedex

SNCF Réseau Occitanie / Montpellier 101, allée de Délos - BP 91242 34011 Montpellier Cedex 1

#### HAUTS-DE-FRANCE

Anne-Sophie DEMOLINS anne-sophie.demolins@reseau.sncf.fr 100, boulevard de Turin Tour de Lille 59777 Euralille





www.prevention-ferroviaire.fr

En partenariat avec













\*Note d'information CEREMA mai 2016 « Sécurité des passages à niveau sur voirie communale et intercommunale ». Suivant la configuration locale autour du passage à niveau.

SÉCURISEZ VOTRE PASSAGE À NIVEAU 2021-2022

# LES 3 ÉTAPES POUR SÉCURISER VOTRE PASSAGE À NIVEAU





Tous les types de traversées de voie ferrée, même celles qui paraissent sans danger, doivent faire l'objet d'une réflexion préventive.

Le gestionnaire de voirie est en charge du diagnostic de sécurité routière et d'évaluation des risques du passage à niveau (décret 96-2021 imposant de réaliser des diagnostics de sécurité routière tous les 5 ans). SNCF Réseau participe à ce diagnostic.

Une grille de diagnostic est à remplir (arrêté 3 mai 2021) et permet de qualifier :

- la fréquentation par vos usagers ;
- l'historique des incidents répertoriés et leurs causes ;
- la configuration du passage à niveau et ses abords ;
- la visibilité de la signalisation ;
- les possibilités de contournement ou de déviation.

Et de vérifier que les catégories de véhicules lourds disposent du temps nécessaire pour franchir le passage à niveau (art 10. de l'arrêté du 18 mars 1991).

Même si votre passage à niveau n'a pas connu d'incident depuis de nombreuses années, un drame peut survenir de façon imprévisible. Aussi, mettons tout en œuvre pour sécuriser les lieux.



2. DÉFINIR LA SOLUTION Une fois le diagnostic effectué, le gestionnaire de voirie peut envisager plusieurs améliorations possibles. SNCF Réseau peut, là encore, l'assister.

Cela va du simple aménagement de voirie jusqu'à la suppression d'un ou plusieurs passages à niveau. Les solutions privilégiées sont celles qui constituent le meilleur équilibre entre les différentes considérations (efficacité, sécurité, rapidité, financement, simplicité pour les usagers).

Il faut privilégier les solutions les moins coûteuses et les plus rapides à mettre en œuvre, et celles qui troubleront le moins les déplacements des habitants tout en garantissant les meilleures conditions de sécurité.

## Le plus souvent, le projet est simple et évident :

prolonger un chemin communal de quelques centaines de mètres pour supprimer le passage à niveau et ainsi canaliser la circulation vers un unique passage sécurisé et modernisé, abaisser la vitesse routière ou alléger les éléments visuels qui altèrent la perception des feux rouges clignotants.

À chaque passage à niveau, une solution sur mesure existe pour renforcer la sécurité des usagers de la route. Le CEREMA met à votre disposition des guides spécifiques pour les aménagements routiers.



3. FINANCER ET METTRE EN ŒUVRE Une fois défini, votre projet local trouvera un financement auprès de ses partenaires.

Les principes de financement des investissements sur les passages à niveau sont les suivants :

- Pour les passages à niveau inscrits au programme de sécurisation national (147 en avril 2020), l'État participe, via l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France, à hauteur de 50% des coûts de suppression ou de sécurisation.
- Pour les aménagements de sécurisation des autres passages à niveau, chaque maître d'ouvrage assure les coûts de son périmètre. SNCF Réseau dispose à cette fin d'un budget déterminé par l'État.

SNCF Réseau est disponible pour étudier avec vous les solutions d'amélioration et le CEREMA, centre de compétences routières, peut vous épauler en cas de besoin.